



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 7 janvier 2002 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 19:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc  
Gilles Granger  
André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel  
Michel Landry

**R 001-2002**

**Demande de commandite de Place aux Jeunes**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'accorder une commandite de 100 \$ pour l'année 2002, à Place aux Jeunes, organisme qui a pour mission principale de contrer l'exode des jeunes de notre région vers les grands centres.

**ADOPTÉ**

**R 002-2002**

**Activité de financement des Cuisines collectives**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu de faire l'achat de 4 billets à 10 \$ chacun pour le dîner-spaghetti au profit des Cuisines collectives de Crabtree et d'y déléguer le maire, monsieur Denis Laporte.

**ADOPTÉ**

**R 003-2002**

**Refinancement d'emprunt**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu:

Que la municipalité de Crabtree accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire de Joliette (centre de services de Crabtree) pour son emprunt au montant de 776 800 \$ par billets en vertu du règlement 90-207, au prix de cent, échéant en série 5 ans comme suit:

60 300 \$	5%	14 janvier 2003
63 700 \$	5%	14 janvier 2004
67 100 \$	5%	14 janvier 2005
70 900 \$	5%	14 janvier 2006
514 800 \$	5%	14 janvier 2007

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

### Refinancement d'emprunt

Attendu que la municipalité de Crabtree se propose d'emprunter par billets un montant de 776 800 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 90-207;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets seront datés du 14 janvier 2002;

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

- |    |                           |
|----|---------------------------|
| 1. | 60 300 \$                 |
| 2. | 63 700 \$                 |
| 3. | 67 100 \$                 |
| 4. | 70 900 \$                 |
| 5. | 74 700 \$                 |
| 5. | 440 100 \$ (à refinancer) |

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans (à compter du 14 janvier 2002), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 90-207, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**

R 005-2002

### Adoption d'une liste de comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, la liste de comptes au montant de 72 663.31 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**



**R 006-2002**

N° de résolution  
ou annotation

**Déplacement du maire - invitation de la compagnie Kruger**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu d'autoriser le maire à assister à une rencontre organisée par la compagnie Kruger Inc., à Québec le 16 janvier 2002 et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**R 007-2002**

**Formation sur dépannage d'ordinateurs**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu d'autoriser Pierre Rondeau à s'inscrire à une session de formation au Cegep de Joliette relative au dépannage d'ordinateur (module 3), laquelle se tiendra pendant cinq (5) lundi du 29 avril au 27 mai 2002 et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**R 008-2002**

**Convention de prêt d'un caisson d'étaçonnement - municipalité de Notre-Dame-des-Prairies**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu:

D'approuver la convention de prêt à intervenir avec la municipalité de Notre-Dame-des-Prairies en ce qui concerne l'utilisation d'un caisson d'étaçonnement;

D'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer ladite convention pour et au nom de la municipalité de Crabtree.

**ADOPTÉ**

\*\*\* **ARRIVÉE D'ANDRÉ PICARD À 19H29**

**R 009-2002**

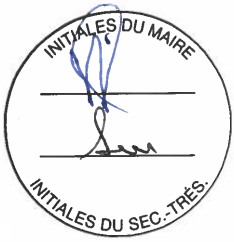
**Branchement à Internet haute vitesse par câble à la bibliothèque municipale**

Attendu que nous rencontrons des problèmes fréquents à la bibliothèque municipale relativement à la vitesse des ordinateurs lorsque nous devons nous brancher au CRSBP;

Attendu qu'il y a une possibilité d'améliorer la situation en se branchant sur Internet haute vitesse par câble;

En conséquence, sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'installer Internet haute vitesse par câble à la bibliothèque municipale dont les frais d'installation représenteront environ 300 \$ et les frais mensuels d'utilisation seront d'environ 40 \$.

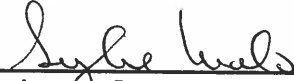
**ADOPTÉ**



L'assemblée est levée à 21:10 heures.

N° de résolution  
ou annotation

  
Denis Laporte maire

  
Sylvie Malo, sec-trés